



Médaille en bronze éditée par la Société entomologique de France en 1982 à l'occasion du premier congrès international des entomologistes d'expression française (Cliché R. Coutin - OPIE)

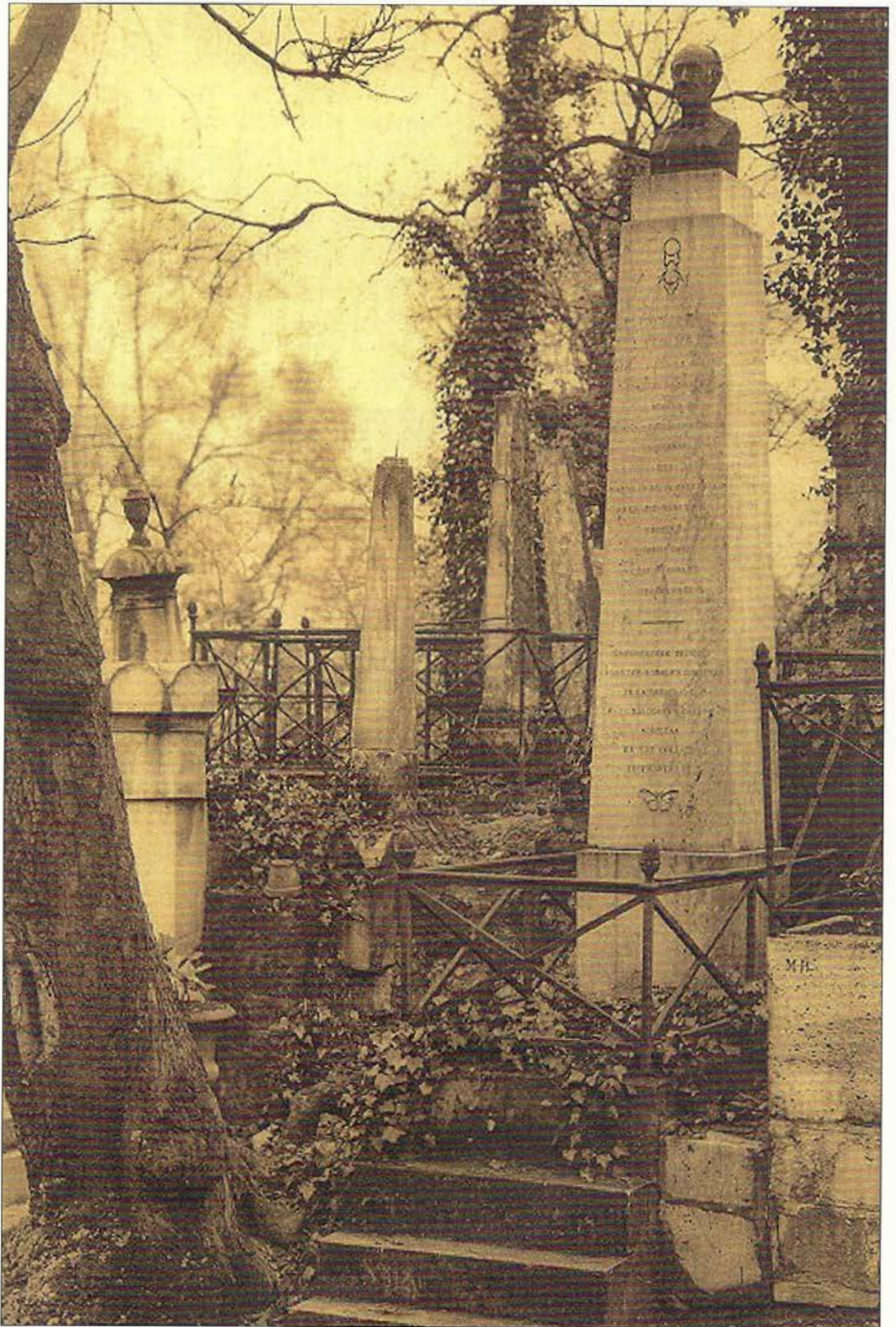
**Pierre-André Latreille (1762-1833)**

Né à Brive la Gaillarde en 1762, il entre au séminaire de Limoges où il sera ordonné prêtre en 1786. À la révolution, il est fait partie de 78 prêtres "réfractaires" au nouveau pouvoir et est arrêté puis condamné à la déportation en Guyane. Son salut, il le doit à un Coléoptère, une petite nécrobie : *Necrobis ruficollis*. Alors que Latreille, dans sa cellule, est en train d'observer cette espèce rare qui vit naturellement sur les matières organiques mortes, il reçoit la visite du médecin des prisons. Celui-ci, impressionné par l'intérêt et les qualités du prisonnier, en fait part à un baron féru de sciences naturelles et rallié aux forces révolutionnaires... qui permettra à Latreille de recouvrer sa liberté. En 1796, celui que l'on nommera quelques années plus tard "le prince de l'entomologie", publie son "*Précis des caractères généraux des insectes, disposés dans un ordre naturel*" qui lui vaut le soutien de Lamarck et un poste d'aide naturaliste au Muséum de Paris. Il conservera cette fonction jusqu'en 1820, date à laquelle il est désigné pour remplacer Lamarck. Durant ces années, il travaille énormément et publie les 14 volumes de son "*Histoire naturelle, générale et particulière, des crustacés et des insectes*", puis, de 1806 à 1809, son "*Genera crustaceorum et insectorum*", ses "*Considérations générales sur l'ordre naturel des animaux composant la classe des Crustacés, des Arachnides et des Insectes*". En

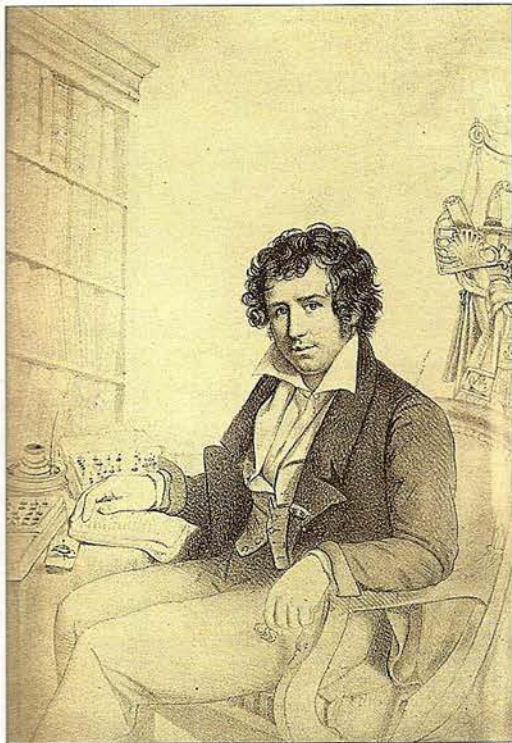
1830, on lui confie la chaire de Zoologie, des insectes, vers et animaux microscopiques et, c'est en 1832 qu'il fonde la Société entomologique de France... jetant par là les bases de l'entomologie moderne. Cette société, dont la création eut un retentissement international reste aujourd'hui une des plus anciennes du monde, à la réputation sans pareille. C'est à cette

époque que Latreille sépare définitivement les "Apipodes" ayant plus de six pattes (crustacés, arachnides et myriapodes) des "Hexapodes", c'est-à-dire les insectes. Il reconnaît, parmi ces derniers, les ordres des Thysanoures parasites, Siphanoptères, Coléoptères, Dermaptères, Orthoptères, Hémiptères, Névroptères, Hyménoptères, Lépidoptères, Strepsiptères, Diptères, ainsi que leurs subdivisions en familles, tribus et genres.

Tombeau de Latreille au cimetière du Père Lachaise (Planche extraite du Livre du centenaire de la Société entomologique de France - 1932)







Le général comte Auguste Dejean (1780 - 1845)  
(Planche extraite du Livre du centenaire de la Société entomologique de France - 1932)

### Le général comte Auguste Dejean (1780 - 1845)

Ce grand amateur d'insectes, militaire et spécialiste des Coléoptères, fut avant tout un grand col-

lectionneur : il fut même l'acquéreur de la collection de Latreille. Travaillant sur ses collections, il publie en 1802 un premier catalogue énumérant 910 espèces, puis un second (entre 1836 et 1837) pourvu de 22 399 espèces ! Bien que Boisduval dise de lui qu'il "n'était pas un homme d'étude et de cabinet" et qu'il "n'avait pas le goût des livres", Dejean a un grand projet : écrire une "Monographie des Coléoptères d'Europe" et un "Species général des Coléoptères". Il obtient la collaboration de Latreille, d'Aubé et Boisduval et rédige lui-même la partie réservée aux Carabidés. Le projet n'aboutit pas, à cause en partie semble-t-il, du certain mépris qu'exprime Dejean envers les travaux antérieurs à ses propres recherches. Il n'hésite pas à nommer les insectes de ses collections sans en faire de descrip-

tion précise, même si ces noms auront force de loi auprès de tous les entomologistes qui lui rendent visite pour qu'il identifie leurs récoltes ou leurs acquisitions. Dejean jouit de toute façon d'un grand prestige auprès de ses confrères de l'époque, cela suscitant probablement également quelques jalousies... En 1832, sa candidature comme président honoraire de la Société entomologique de France est refusée au profit de celle du baron Cuvier, pourtant bien peu entomologiste. Vieillissant, Dejean met en vente ses collections. Parmi les acquéreurs figurent le Muséum, malheureusement incapable de verser la somme demandée par son propriétaire, et le roi de Prusse... sauf que Dejean refuse que le fruit de son long travail ne soit expatrié. Sa vaste collection sera finalement vendue par lots, à divers amateurs, dont Fauvel, qui trouvera ainsi le fondement de sa "Faune Gallo-Rhénane I".

## REVUE DE PRESSE



### Le point sur Natura 2000 : encore un effort !

Huit ans après la signature de la directive "Habitats", dont le résultat sera la constitution en 2004 du réseau européen de sauvegarde du patrimoine naturel Natura 2000, le WWF publie une étude comparative de la mise en œuvre de cette directive entre les 14 pays de l'union européenne. La sélection des sites naturels qui composeront le réseau Natura 2000 relève à la fois de la responsabilité des Etats membres et de la Commission européenne, celle-ci se chargeant d'évaluer les sites d'importance communautaire parmi toutes les propositions nationales envoyées sur la base de critères biogéographiques. Or, le WWF a constaté, au travers d'une recherche des sites oubliés, que le nombre de sites transmis à la Commission européenne s'avérait insuffisant : plus d'un tiers des sites importants pour la vie

sauvage n'aurait pas été retenu par les États membres dans le cadre de Natura 2000. Devant ce constat, l'association propose donc une liste de sites complémentaires pour les habitats et les espèces les plus représentatifs, soit 2 326 sites supplémentaires pour 14 des 15 états (l'Allemagne n'ayant pas encore fait connaître sa liste de sites officiels n'a pas été considérée dans l'étude). Cette recherche, qui s'est effectuée en collaboration avec *BirdLife/Vogelbescerming* (Pays-Bas), *Irish Pealand Conservation Council* (Irlande), *Liga para a Protecção da Natureza* (Portugal), *Mouvement écologique et ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux* (Luxembourg) et les WWF d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suède, de la Grande-Bretagne et de la France, met en évidence les nombreux obstacles

qui restent encore à surmonter avant l'échéance de 2004. La France, en particulier, accuse un retard certain : insuffisances de sites signalés en raison du manque d'informations scientifiques pour un grand nombre d'habitats, oppositions politiques locales ou hostilités de certains propriétaires terriens, chasseurs, forestiers et agriculteurs. D'autant que sur le plan juridique, le droit français ne transpose pas l'intégralité des dispositions énoncées par la directive "Habitats", ce qui signifie qu'actuellement, les zones Natura 2000 n'ont pas d'existence légale ! Un projet de loi est en cours d'élaboration et devrait être voté d'ici fin 2001, si aucun retard supplémentaire ne survient. En attendant, les habitats de l'ours des Pyrénées, du desman des Pyrénées et de la rosalie des Alpes restent menacés par la construction de l'axe routier Pau-Saragosse...

**D'après le dossier de presse WWF (15 juin 2000), Panda Magazine de septembre et le magazine pour enfants Wapiti, n°163, d'octobre.**